

MAGAZINE D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE NOUVELLE DE LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE

LavansMAG

Trait d'union entre ville et nature



TRAVAUX À LAVANS

UNE ANNÉE EN CHANTIERS !

FINANCES | P. 6

BUDGET 2023

Quoi de neuf ?

🏠 ZOOM | P. 8

NOUVEAU

personnel communal

URBANISME | P. 12

LE POINT SUR LES TRAVAUX

De nombreux chantiers



10

TRAVAUX / URBANISME

Une année 2023
EN CHANTIERS



14

DÉVELOPPEMENT DURABLE
VERS UNE GESTION RAISONNÉE DES RESSOURCES



16

ASSOCIATIONS & MÉDIATION
RAPPEL DES RÈGLES DE CIVISME
POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE



20

COMMISSION FLEURISSEMENT
LAVANS HAUT EN COULEUR !



13

PATRIMOINE VERNACULAIRE
DE NOMBREUX TRAVAUX
DE RÉNOVATION



6

FINANCES
BUDGET 2023
QUOI DE NEUF ?

“
**LAVANS MAG VOUS SOUHAITE
DE BONNES VACANCES !**

Une année s'est écoulée depuis le dernier MAG.

Notre commune évolue, se transforme. Si certains changements sont visibles, comme par exemple les travaux de la place Gilbert Cottet-Emard, d'autres le sont moins : soit parce qu'il s'agit de travaux sur des édifices ou bâtiments un peu à l'écart des passages fréquents (réservoir des Louvières, puits de la combe de Laugeonnet...), soit parce qu'il s'agit de tâches administratives (Plan Communal de Sauvegarde...). Mais soyez en sûrs, vos élus et agents municipaux travaillent toute l'année pour le bien de notre commune et de ses habitants.

Ce MAG est le résultat du travail des élus, principalement des adjoints, qui vous relatent ici les avancées des différentes commissions communales. Comme souvent des images valent mieux qu'une longue explication, vous trouverez dans ce MAG un grand nombre d'illustrations qui, nous l'espérons, vous permettront de vous rendre compte des réalisations.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et un très bel été en attendant le prochain rendez-vous, le ZAP d'automne.

Retrouvez ces articles sur le site internet :
www.lavans-les-saint-claude.fr



LE MOT DU MAIRE

LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE

PONTHOUX

PRATZ

Chers habitant(e)s de notre commune nouvelle de Lavans,

La communication est une de nos priorités : le faire sans le faire-savoir peut générer des malentendus. Les décisions et les réalisations modestes du quotidien passent trop souvent sous les radars, alors que la somme des petites décisions a souvent un impact aussi fort que les grands chantiers. Si le panneau électronique et l'application Intramuros pour vos mobiles sont un mode de communication indispensable, le Zap et le Mag, sous leur format papier, restent des fondamentaux. Les deux Zap ont pour vocation de donner de l'information courante sur l'activité locale, alors que le Mag, rédigé après le vote du budget, vous informe sur les finances de votre commune, et sur les investissements budgétés, et les travaux en voie de réalisation. Merci à Laurent PLAUT et aux élus membres de sa commission communication, à tous les rédacteurs d'articles, et à nos collaborateurs pour leur implication.

Le recensement a eu lieu en ce début d'année, mais les résultats n'ont pas encore été communiqués par l'INSEE. Nous tenons à remercier tous les habitants pour l'accueil réservé aux agents recenseurs, comme nous félicitons ces deniers et notre collaborateur en charge des services à la population, Olivier LAMBERGER, pour leur parfaite implication dans l'accomplissement de leurs missions. On ne peut pas comparer avec celle d'il y a seulement vingt ans, la gestion d'un bourg comme Lavans, au regard de sa population, des services, et des nombreuses activités qu'il abrite. Cette gestion nécessite des collaborateurs qualifiés, aujourd'hui au nombre de vingt-huit, une forte implication des élus, engagés par ailleurs dans la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, le Parc Naturel Régional du Haut-Jura, les divers syndicats intercommunaux et plusieurs struc-

tures comme la Maison Pour Tous, le CAUE, le CPIE, dans lesquels ils siègent tant au titre de la commune que de la communauté de communes. En outre, le maire, comme les agents, se doivent d'être en relation régulière avec les services de l'Etat, du Département, ou de la Région. Merci à tous les élus et à tous les agents. La commune de Lavans fonctionne bien, grâce à tous !

Toujours rigoureuse, la gestion budgétaire se doit d'être encore plus serrée dans des périodes aussi délicates, sans toutefois obérer les perspectives de développement de la commune. Avec 2.500 habitants, notre commune est à un seuil délicat : trop importante pour être gérée comme il y a vingt ans, et trop petite pour se doter des compétences et des moyens dont elle aurait besoin pour franchir la marche. C'est justement sur cette marche qu'il ne faut pas trébucher pour franchir le cap et œuvrer pour un développement encore plus substantiel. C'est en pleine conscience de ces éléments, et pour préserver une capacité d'autofinancement correcte, que les conseillers municipaux ont décidé d'augmenter légèrement le taux de fiscalité sur le foncier bâti. Bien conscients des situations délicates que la période de forte inflation génère pour nombre d'entre nous, ils ont estimé que cette faible augmentation était sans commune mesure avec le gain généré par la suppression généralisée de la taxe d'habitation. Le principe d'une faible mais régulière augmentation de la fiscalité a été défendue par les élus, qui ne voudraient pas d'une forte augmentation rendue nécessaire par une situation de crise, bien plus douloureuse pour les contribuables.

Grâce à la vision clairvoyante des élus de Lavans et de Pratz, qui ont construit des chaufferies bois-énergie et leurs réseaux de chaleur à une époque où les subventions étaient pléthoriques, notre

commune est largement moins impactée que d'autres par l'augmentation du coût de l'énergie. L'extension du réseau de chaleur au profit de l'église et de la mairie annexe s'inscrivent dans cette démarche vertueuse. L'augmentation des temps d'extinction de l'éclairage public, ainsi que le remplacement de nos anciennes ampoules fluorescentes par des LED, contribuent à cette économie.

Au-delà de l'aspect purement économique, l'intégration des valeurs environnementales dans toutes nos réalisations est nécessaire. Ainsi l'énorme chantier de réfection des espaces publics, en réflexion depuis de nombreuses années, s'inscrit dans cette même démarche, voulue par les membres du groupe de travail : les espaces seront désimperméabilisés pour une grande partie, les pelouses, arbustes et nouveaux arbres viendront tenir compagnie au platane historique de la mairie, la part belle sera faite aux piétons dans un cadre sécurisé.

La démarche participative qui a prévalu depuis la constitution du groupe de travail à la genèse du projet, les manifestations organisées par Lavans Demain sur les espaces en devenir, et les apéritifs chantiers organisés au cours du chantier s'inscrivent dans le même mouvement. Pour ne citer que quelques exemples, l'installation d'une cuve de récupération des eaux pluviales de la toiture du centre technique municipale, d'une capacité de 20.000 litres, le remplacement des jardinières, et le changement des vitrages de l'école maternelle pour un meilleur confort d'hiver et d'été, illustrent la constance de cette politique.

Au risque d'apparaître comme une mode, trois schémas directeurs sont en cours de réalisation : un schéma directeur d'assainissement, un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie, et un schéma directeur du réseau de chaleur. Les diagnostics techniques qu'ils comportent nous donnent un état des lieux des équipements, permettent de prioriser et de programmer des réparations à réaliser, et nous guident sur la pertinence et la faisabilité technique et financière des travaux à réaliser. S'ils constituent des outils de programmation pertinents, ils sont aussi le préalable indispensable à l'obtention des subventions. Ils ne peuvent être réalisés que par des bureaux d'études spécialisés, et représentent un coût réel pour la commune. Un plan

communal de sauvegarde est également en cours de réalisation. La période est difficile pour tous et contribue à l'instauration d'un climat de mécontentements, d'intolérance et de critiques envers et contre tous. En témoigne le nombre constant des sollicitations de nos élus en charge de la médiation.

Le conseil municipal et les associations se démènent pourtant pour rendre votre commune plus attractive et plus dynamique.

Le chantier de rénovation du centre, annoncé depuis longtemps apporte son lot de nuisances aux riverains. Nous leur sommes reconnaissants pour leur patience et leur faculté d'adaptation. La réaction, heureusement très isolée, de quelques-uns, qui devraient pourtant avoir la sagesse de mettre dans la balance les inconvénients à supporter pendant quelques mois et la plus-value apportée à leur propriété ou à leur commerce, laisse songeur.

Toute aussi paradoxale est la plainte par nombre de nos concitoyens sur la vacuité des programmes TV du week-end, et leur faible présence lors des quatre concerts donnés par nos formations musicales associatives, Harmonie Musicale et Groupe Vocal Arc-En-Ciel. Je n'explique pas que les Lavanciens n'honorent pas davantage le temps passé en répétitions par nos musiciens amateurs et la qualité des programmes présentés.

Voilà l'occasion de rendre un hommage appuyé aux membres des associations qui accomplissent tous, et quelle que soit l'activité, un travail extraordinaire. La richesse de l'agenda est la preuve de cette vitalité. Les manifestations de l'été organisées à Lavans ou à Pratz ont trouvé leur public et connaîtront sans aucun doute, cette année encore, un gros succès. C'est parce que ces moments de convivialité et de partage sont plus que jamais nécessaires, que le conseil municipal soutient largement ces festivités. Consultez l'agenda et retenez les dates. Les bénévoles vous attendent nombreux lors de ces soirées. Soyez assurés que vous passerez de très agréables moments.

Bon été à toutes et tous.

BUDGET 2023

QUOI DE NEUF ?

Le **budget d'une commune** contient deux parties **comptables et budgétaire** : une section de fonctionnement (charges et recettes courantes) et une section d'investissement.

L'objectif est que chaque section soit à un niveau d'**équilibre budgétaire**, voire un excédent pour constituer la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Quelles sont les dépenses et les recettes de notre collectivité ?

- Les **dépenses de fonctionnement** correspondent aux frais de gestion courante de la commune (charges de personnel, charges à caractère courante (énergies, assurances, prestations de services etc.) alors que les **dépenses d'investissement** regroupent les coûts de construction et/ou de rénovation de bâtiments, de réseaux, l'achat de biens durables, le remboursement des emprunts, etc...

- Les **recettes** sont constituées de tous les impôts, les dotations de l'état, les produits et services et les emprunts.

L'état participe en moyenne à **30% des ressources de la commune**, grâce à des dotations et/ou des exonérations.

La commune en quelques chiffres

RATIO DE SURENDETTEMENT

0,63 pour un seuil de **1,54**

DETTE PAR HABITANT

515 € Moyenne nationale : **677 €**

(pour une commune de même strate - année 2021)

UNE LÉGÈRE AUGMENTATION DE LA TAXE FONCIÈRE

Les taux d'imposition sont actuellement :

- ▶ Foncier bâti : 41.45%
- ▶ Foncier non bâti : 41.35%
- ▶ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9.17%

Ces taux résultent de la réforme de 2021 qui a supprimé la taxe d'habitation sur les résidences principales. En contrepartie, le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale a été transféré aux communes, sans qu'il puisse être supérieur au montant de la taxe d'habitation (TH) perdu. Pour neutraliser l'écart, il a été mis en place un coefficient correcteur calculé par les services de l'état. En clair, le changement de taux de 16.28% (dernier taux avant la réforme) à 41.45% n'a pas été décidé par la commune et celle-ci ne bénéficie pas de recettes supplémentaires.

Cette année, les bases de la taxe foncière ont été exceptionnellement relevées de 71% par l'état, ce qui entraîne une recette supplémentaire de 57 000€. Mais malgré cette hausse des bases, le conseil a voté une très légère augmentation des taux comme suit :

- Foncier bâti : 41.45% à 42.28%
- Foncier non bâti : 41.35% à 42.18%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9.17% à 9.35%

Le conseil a bien conscience que cette période d'inflation est très douloureuse pour les finances de nos administrés mais nécessaire pour garder nos capacités de financement de nos investissements et le maintien de services de proximité présents sur la commune (agence postale communale, France-Services, carte d'identité/passeports) qui ne sont que partiellement aidés par l'état.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

RÉALISÉ EN 2022	BUDGET 2023
CHARGES DE PERSONNEL	
Agents des services administratif, technique et petite enfance.	
1 032 487 €	1 120 000 €
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	
Eau, chauffage, électricité, assurances...	
495 123 €	604 207 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
Subventions, contributions et indemnités des élus	
163 848 €	160 032 €
AUTRES CHARGES	
Intérêts d'emprunts, amortissement, dépenses imprévues ...	
97 902 €	296 850 €
1 789 360 €	2 181 089 €
VIREMENT SECTION INVESTISSEMENTS	
406 765 €	296 831 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RÉALISÉ EN 2022	BUDGET 2023
IMPÔTS ET TAXES	
Taxes foncières et d'habitation. Attribution de compensation (Communauté de Communes)	
1 070 748 €	1 135 502 €
DOTATIONS & COMPENSATIONS DIVERSES DE L'ÉTAT	
et autres (CAF, etc...)	
467 047 €	663 263 €
VENTES DE PRODUITS	
Coupes de bois, concessions cimetières, participation CAF...	
451 725 €	308 151 €
RECETTES DIVERSES	
Loyers, travaux en régies, produits exceptionnels...	
166 832 €	233 205 €
2 156 352 €	2 340 121 €
RÉSULTAT REPORTÉ	
39 773 €	137 799 €

BUDGET INVESTISSEMENTS EN UN CLIN D'OEIL

CENTRE BOURG

1 869 538 €

- Travaux d'aménagement des espaces publics de la place Gilbert Cottet-Emard tranche 1 : **1 549 790 €**
- Raccordement du bâtiment de la Poste et de l'église au réseau de chaleur de la chaufferie bois : **97 800 €**
- Travaux sur l'église (façade, sous-station réseau chaleur éclairage) : **221 948 €**

SERVICE TECHNIQUE

19 630 €

Cuve de récupération des eaux pluviales

ENFANCE ET PETITE ENFANCE

204 570 €

- Rénovation de l'étanchéité de la toiture de l'A.L.S.H. Les Fariboles : **106 980 €**
- Remplacement des huisseries de l'école maternelle en façade Sud : **97 590 €**

PRATZ

107 940 €

- Rénovation du réservoir d'eau des Louvières : **69 000 €**
- Mur de soutènement du chemin de la chapelle Saint-Romain : **14 800 €**
- Restauration Christ en croix chapelle Saint-Romain : **24 140 €**

INVESTISSEMENTS 2023
2 900 993 €
DONT :

Ces investissements seront financés à hauteur de près de 2,3 millions € par des recettes (subventions & taxes diverses, vente de terrains & bâtiments, etc...) et un emprunt d'équilibre en fonction des dépenses réelles.

DES FINANCES COMMUNALES QUI RESTENT SAINES MALGRÉ L'INFLATION ET SES CONSÉQUENCES

Le budget municipal a été difficile à construire cette année : des recettes qui restent stables contrairement aux dépenses qui augmentent globalement de près de 20%.

LES HAUSSES LES PLUS SIGNIFICATIVES SONT SUR LES POSTES SUIVANTS :

ENERGIES

Augmentation substantielle des coûts des énergies, notamment de l'électricité (+128%), des carburants et des combustibles. Ces surcoûts sont atténués par la mise en place de l'amortisseur instauré par l'état, le groupement d'achat d'électricité via le SIDEC et notre chaufferie énergie bois.

PERSONNEL :

- Hausse des charges à la suite de la réévaluation du point d'indice en juillet 2022 pour l'ensemble de nos agents avec une possible nouvelle augmentation dans le courant de l'année.

- Augmentation de la masse salariale : emploi d'une nouvelle ATSEM à compter de septembre 2023 à la suite de l'ouverture d'une nouvelle classe de maternelle. Recrutement d'un agent, au niveau du service administratif, en charge de l'urbanisme et du suivi des investissements.

INTERETS D'EMPRUNTS

+54% prévu pour cette année. 2 raisons à cela. Tout d'abord, augmentation du taux pour les prêts indexés sur le taux du livret A : actuellement à 3% (contre 0.50% en février 2022) et qui pourrait atteindre 3.5 ou 4% en août. Mais aussi, les nouveaux emprunts contractés récemment dans le cadre du réaménagement des espaces publics de la place Gilbert COTTET-EMARD.

PERSONNEL COMMUNAL LES NOUVEAUX VISAGES DE LA COMMUNE

Cette année aura encore vu plusieurs changements, notamment à la suite des départs de Anna-Gaëlle MESSIN (Directrice de la crèche LA RAINETTE), de Sandra SAILLARD (Agence Postale et Service des titres sécurisés) mais aussi de Franck PACOUD (Directeur Général des Services).

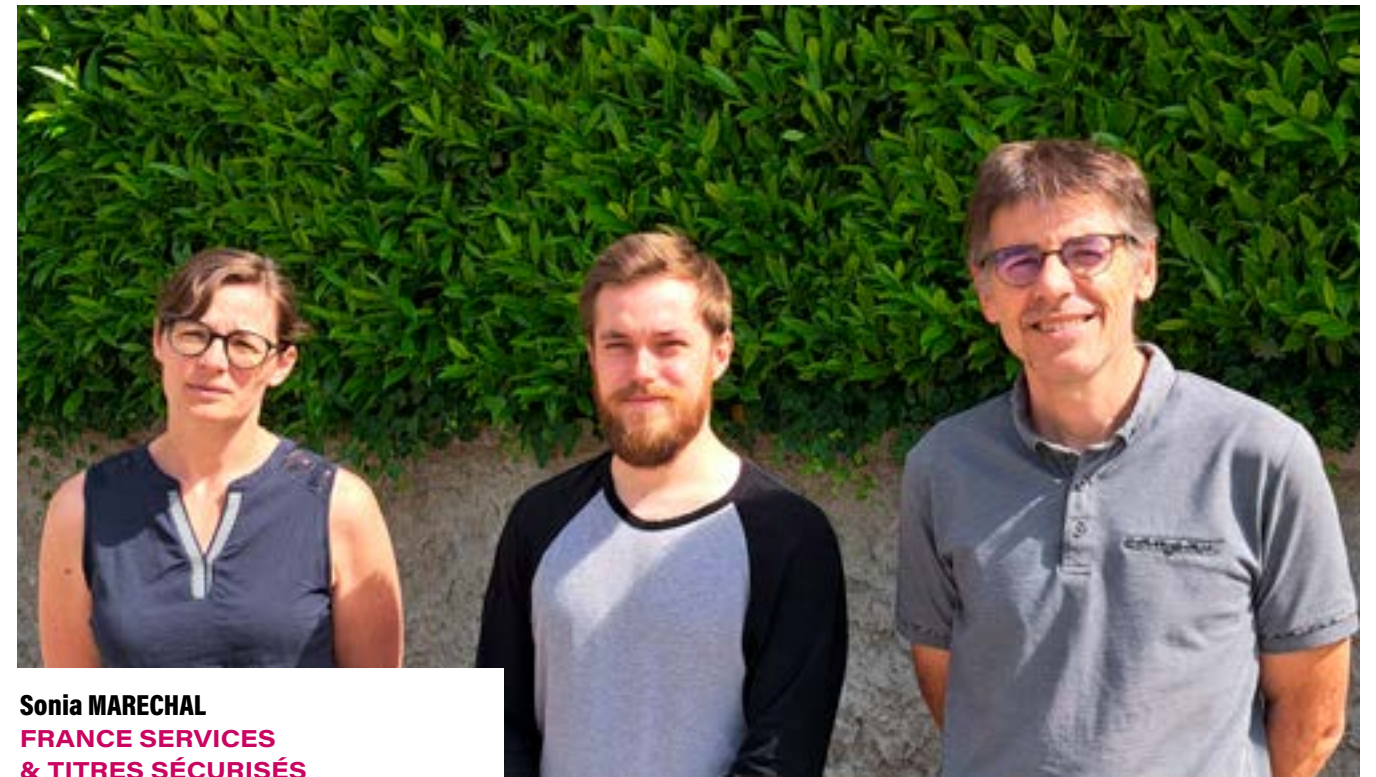
Nous leurs souhaitons le meilleur dans leurs nouvelles fonctions.

Petit récapitulatif des nouveaux visages de la commune :

Hortense MORTAGE

AGENT D'ENTRETIEN

Arrivée à l'été 2022, Hortense travaille avec Thomas à l'entretien et nettoyage des locaux municipaux (mairie, mairie annexe, écoles, crèches, salles des fêtes, ...)



Sonia MARECHAL FRANCE SERVICES & TITRES SÉCURISÉS

Sonia vous accueille, vous renseigne et vous aide dans vos démarches administratives auprès des principaux organismes publics (Finances publiques, Pôle Emploi, Assurance Retraite, Assurance Maladie, CAF, MSA ...). Elle vous accompagne également dans la réalisation de vos démarches liées aux titres d'identité (CNI, Passeport).

(De gauche à droite)

Cécile VUATTOUX

DIRECTRICE DE LA CRÈCHE LA RAINETTE

Cécile est arrivée en septembre 2022. Elle organise l'accueil des enfants et des familles en garantissant un accueil individualisé et assure une communication constante avec les parents. Elle est responsable de la vie quotidienne de la crèche et est garant du respect des règles de sécurité et d'hygiène. Elle gère également la partie administrative de la structure.

Baptiste GOY

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES (DGS)

Baptiste nous a rejoint en avril 2023 et occupe le poste de DGS. Il est le plus proche collaborateur du maire et des élus. Son rôle est d'assurer la coordination générale des services ainsi que la mise en œuvre des décisions politiques locales.

Jean-Paul BERNASCONI

AGENT EN CHARGE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Ancien maire de la commune historique de Pratz et 1er adjoint de la commune nouvelle jusqu'en décembre 2022, Jean-Paul a démissionné de son mandat d'élu afin de rejoindre notre équipe au niveau des Services administratifs. Il est en charge des dossiers d'urbanisme (qui sont en constante augmentation ces dernières années), de la gestion des projets et du suivi financier de ceux-ci.



Retrouvez cet article sur le LavansMAG2023 en ligne sur le site www.lavans-les-saint-claude.fr

2023... DE NOMBREUX CHANTIERS !



Mise en valeur de l'église



Rénovation de la toiture des fariboles

TRAVAUX DE MISE EN VALEUR DE L'ÉGLISE

Dès la fin 2022, l'entreprise PESENTI posait des échafaudages puis attaquait le décrépissage suivi du toilettage des pierres apparentes et la projection d'un enduit à la chaux naturelle. Quelques travaux de peinture pour remise en valeurs des portes et sous toiture.

RÉSERVOIR DES LOUVIÈRES

Deuxième semaine de janvier, l'entreprise POLEN a entrepris la rénovation intérieure du réservoir des Louvières alimentant en eau le restaurant ainsi qu'un abreuvoir pour le bétail avec la pose d'un revêtement type PVC thermosoudé assurant une étanchéité parfaite.

Auparavant, l'entreprise Goyard était intervenue pour la pose de regards, vannes et tuyauterie afin de couper l'alimentation du réservoir depuis la source et consolider l'évacuation du trop-plein du réservoir.

Pour terminer ce chantier, c'est au tour de l'entreprise PESENTI qui a repris les jambages de la porte et réalisé un crépis ciment sur la partie extérieure de l'ouvrage

RÉFECTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT CHEMIN DE LA CHAPELLE SAINT-ROMAIN

C'est au mois de mars que l'entreprise Bodet a entrepris la réfection du mur de soutènement en pierres sèches menant à la chapelle Saint Romain à la suite de l'effondrement de celui-ci à l'automne 2022.

Belle réalisation qui permet de conserver le patrimoine dans le cadre de l'aménagement du site de Saint-Romain que la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude assure en tant que maître d'œuvre.

CAVEAU BÂTIMENT DU NEU

Discuté avec l'ancien conseil, la rénovation de la salle du Caveau, bâtiment du Neu, s'est terminée ce printemps avec l'installation d'une cuisine, de toilettes PMR, de l'électricité, chauffage et un bon rafraichissement des peintures. Le local pourra accueillir une trentaine de personnes. Les Fariboles ont inauguré ce lieu aux vacances de printemps.

TRAVAUX SIDEC ENFOUISSEMENT LIGNES ENEDIS + SÉCURISATION

Route du Haut-Jura entre les écoles et la maison Clément : enfouissement de la ligne électrique nue aérienne avec dépose des supports béton et pose éclairage public sur mâts et façades. (En cours, date fin travaux juillet 2023).

Lizon : sécurisation du réseau aérien en fils nus avec dépose de celui-ci et remplacement par câble isolé. Travaux financés intégralement par le SIDEC Jura.



RÉNOVATION TOITURE DES FARIBOLES

Reporté plusieurs fois depuis le début de l'année dans l'attente d'une fenêtre météo favorable, les travaux de réfection de la toiture des Fariboles sont en cours. L'entreprise *Jura étanchéité* de Champagnole, après avoir déposé le gravier, l'ancienne étanchéité et nettoyé la dalle, a appliqué la nouvelle couche. Il lui reste à poser l'isolation puis une deuxième couche et la remise en place du gravier de protection (travaux en cours de finition).

DÉPLACEMENT MONUMENT AUX MORTS :

Fin avril, afin de préparer les futurs travaux de la place Gilbert Cottet Emard, l'entreprise PESENTI a procédé au déplacement provisoire du monument aux morts. Il trouvera sa place définitive lorsque les travaux de la future mairie commenceront.

INSTALLATION JEUX CRÊT DU BIEF ET PONTHOUX

Deux nouveaux jeux ont été installés sur la commune nouvelle, un à Ponthoux qui n'avait aucun jeu auparavant, situé à proximité des terrains de pétanques. Le second au terrain de jeux du Crêt du Bief en remplacement de la vache. Une locomotive et wagon feront le bonheur des plus jeunes.

PLACE GILBERT COTTET EMARD

Après plusieurs années d'études, de réflexion de choix, réunions, les travaux de la place Gilbert Cottet-Emard ont débuté le 22 mai pour une durée de plus ou moins 8 mois.

Ce projet initié par le précédent conseil municipal et porté par celui en cours apportera détente, verdure et tranquillité en attendant le projet de future mairie.

D'autres travaux suivront avec le remplacement des fenêtres de la maternelle, mise aux normes de l'alimentation en eau du bar « Jobar », boîtes aux lettres Crêt du Bief, etc....

Un point sur la mise en valeur de la chapelle Saint Romain sous maîtrise d'œuvre de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude :

Les travaux commencés en janvier avec la pose de mur en pierres sèches, de barrières métalliques, la mise en valeur de la Source aux Moines et du chemin d'accès, continueront cet été avec l'aménagement du parking automobiles à l'entrée de Saint Romain.



PATRIMOINE VERNACULAIRE

Souvent, ce sont des édifices ou des bâtiments qui font partie de notre environnement, et auxquels nous n'attachons pas d'importance. Ils peuvent être au centre de l'agglomération, mais vous pouvez les rencontrer sur tout le territoire communal, le long des chemins ou dans les prés.

Ils constituent notre patrimoine vernaculaire (*définition : propre à une région ou à un pays ou à ses habitants*). Ils appartiennent à la commune, souvent depuis un temps immémorial. Il est du devoir du conseil municipal d'en assurer la réfection et l'entretien.

L'histoire et le travail de nos anciens nous imposent le respect et justifie que les travaux soient confiés à des artisans qualifiés. Sans doute ne communiquons-nous pas suffisamment sur ces travaux. Un petit récapitulatif en images des travaux récemment réalisés permet de réparer cette carence.

Vous pourrez porter un regard nouveau sur ces éléments de patrimoine, restaurés récemment :

Puits de la Combe de Laugeonnet (photo 1)

Réservoir des Louvières
étanchéité intérieure et enduits. (photo 2)

Oratoire de Saint-Jean
La statue de Saint-Jean, abîmée, sera réinstallée après restauration. (photo 5)

Monument aux Morts
Il est déplacé pour la quatrième fois et revient approximativement au même emplacement que le monu-

ment édifié après la guerre de 1870. (photo 3)

Toiture de l'ancien presbytère
La toiture a été entièrement remplacée. La pose des garnitures en cuivre est venue parachever l'ensemble. (photo 4)

Eglise
Réfection des façades à la chaux. (photo page 10)



En matière de développement durable, beaucoup de choses ont été dites, certaines sont faites, d'autres sont en cours ou à l'état de projets. Notre objectif est de tendre vers une gestion raisonnée de nos ressources pour un minimum d'impact sur notre environnement et la préservation du bien-être sur notre cher territoire. Dans ce domaine, nous avons encore à progresser mais déjà, nous nous améliorons tous les jours...

ECONOMISER NOTRE ÉNERGIE

Nous en avons déjà parlé, nous mettons tout en œuvre pour réduire les dépenses énergétiques qui ont déjà très fortement augmenté. Pour cela, nous travaillons activement sur la rénovation d'une partie des candélabres et sur l'extension de notre réseau de chaleur. Aussi, nous faisons en sorte que leur utilisation soit la plus raisonnée possible, c'est par exemple le cas avec l'extinction prolongée des lumières la nuit.

PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES

Les rapports d'exploitation nous le disent, une partie de l'eau consommée (provenant du lac de l'Abbaye) n'arrive pas à notre station d'épuration. Cela signifie que notre réseau fait état de fuites et donc de pertes. Dans ce cadre, nous allons bientôt engager la rédaction d'un schéma directeur d'assainissement qui devra nous donner une meilleure connaissance de notre réseau et de son état et ainsi pouvoir prioriser de façon cohérente nos futurs travaux de réfection du réseau.

VERDIR NOTRE CENTRE-BOURG

Notre place Gilbert Cottet-Emard ne compte aujourd'hui qu'un seul arbre, aussi majestueux soit-il. Les travaux de revitalisation du centre-bourg qui démarrent seront l'occasion de verdir la place puisque le projet choisi en collaboration avec les habitants prévoit l'implantation de plusieurs arbres dans des espaces plus verts. Ce sera notamment le cas autour de notre église enfin rafraîchie où le goudron sera remplacé par de la pelouse.



FAVORISER LES MOBILITÉS DOUCES

Parmi les projets lancés il y a quelques temps par le Parc, il y a l'initiative « Rézo Pouce » qui consiste à « organiser » des aires d'autostop. Outre le fait de dépanner un marcheur pour l'avancer dans son trajet, ceci permettra également le covoiturage. Nous espérons voir rapidement la mise en œuvre sur notre territoire.

Également, pour permettre à nos collégiens de se rendre au Plateau à pied, nous étudions actuellement un itinéraire sécurisé. C'est ce projet notamment qui a amené les rétrécissements tests sur la rue de la Cueille en direction de Coteaux du Lizon.

EXPLOITER LA TERRE EN VILLE

Depuis plusieurs années nous mettons à disposition (sous forme de location) des jardins familiaux (au Crêt du Bief par exemple). Ces parcelles permettent à leurs utilisateurs de travailler directement la terre en ville pour faire pousser leurs bons fruits et légumes tout en jouant un rôle social. Nous réfléchissons à étendre cette action sur d'autres secteurs de la commune. Aussi, au 1^{er} janvier 2024, chacun devra avoir une solution de traitement des biodéchets. Aussi, pour les personnes ne disposant pas de jardin, nous allons bientôt étudier la possible mise en œuvre d'un compostage collectif.

DES NOUVELLES DE LA FORÊT

Notre forêt a fortement souffert ces dernières années. Avec la répétition des sécheresses et des canicules, les résineux sont très affaiblis par ces conditions météorologiques et sont victimes d'attaques d'insectes ravageurs (scolytes) qui pullulent.



Nous procédons actuellement à l'exploitation des bois secs et des bois contaminés qui rougissent. Tous ne seront pas exploités et vendus. Les bois exploités qui arrivent bord de route sont triés par qualité.

Le sapin est plus particulièrement scruté afin de détecter les principaux défauts récurrents que l'on peut trouver sur des sujets âgés (roulure, présence de gui, dorge). L'épicéa présente moins de défaut potentiel hormis la pourriture dure (rouge).

Certains bois sont conservés sur pied afin de favoriser la biodiversité, et repérés à la peinture avec un triangle la tête en bas ou avec une plaquette informative clouée sur l'arbre.

Le renouvellement de la forêt est assuré grâce à une régénération naturelle diversifiée en essences feuillues (hêtre, sorbiers, érables sycomores et érables planes, ormes, tilleuls, alisiers blancs,) ainsi qu'en essences résineuses (sapins, épicéas).

Le renouvellement de la forêt est suivi avec des interventions en travaux sylvicoles financés annuellement par la municipalité sur les conseils techniques de l'ONF. La diversité des essences présentes est, et sera un atout pour constituer une forêt plus riche en biodiversité et plus résiliente pour le siècle à venir. La maîtrise de la population de cervidés sera le gage de la réussite du renouvellement des forêts. La forêt de demain est installée et prête à prendre le relais après l'exploitation des derniers gros résineux qui dépérissent du fait de leur grand âge et du durcissement de leurs conditions d'existence sur un sol superficiel avec des conditions météorologiques méditerranéennes.

Ces changements brutaux en termes de pluviométrie et de température nous conduisent à renouveler les peuplements plus vite que ne le prévoit le document d'aménagement forestier avec des récoltes de résineux plus intenses que prévues et notamment des récoltes de sapins dépérissant ou secs et des épicéas secs.



2023, UNE ANNÉE DE NOUVEAUTÉS ET D'ACTIONS !

ASSOCIATION

La commission s'est déjà réunie plusieurs fois pour parler associations et locaux associatifs.

Il apparaît que les anciens locaux mis à disposition des associations ne peuvent pas rester avec ces destinations car trop énergivores et ne répondant pas aux conditions d'accessibilité.

D'autre part, certaines associations occupent des locaux qui vont être affectés à de nouvelles fonctions tel le bâtiment de la mairie annexe qui deviendra la mairie principale. Ou des bâtiments qui vont devoir être en travaux de réfection et mis en conformité.

De fait, les associations concernées sont : Le ski club du Lizon, l'avenir de Lavans, Toujours de Lavans, Anim'lavans, le Comité des Fêtes de Pratz, Arc en Ciel, l'Union Musicale, Génération Country, Kombi-Ynga, l'AMAP, le KCPL, les Lacets du Lizon, les Godillots, Lavans Scène et Passerelle des Arts.

Des rencontres ont déjà eu lieu avec les divers responsables d'associations et des orientations sont déjà faites de commun accord. D'autres réunions devraient se tenir prochainement.

La commission travaille sur la faisabilité de ce projet afin de permettre aux associations de pouvoir prendre possession de ces nouveaux espaces début septembre.

La commission travaille également sur la création d'un règlement

unique de location des salles avec un cahier de consignes propre à chacune. Nous avons constaté qu'un flou existait sur la question nettoyage. En effet il arrive que les salles soient rendues insuffisamment nettoyées et cela engendre du travail supplémentaire à nos agents donc à charge de la commune. Afin d'éviter ces désagréments le règlement sera plus strict et plus précis. Pour permettre aux locataires de ces salles de bien nettoyer, du matériel neuf va être acheté et mis en place. Le rangement est également source de soucis, c'est pourquoi un cahier de consignes avec des photographies va être mis à disposition dans chaque salle. Dans ce cahier il sera ainsi possible de connaître les divers points importants comme l'utilisation du chauffage et sa mise en route, l'éclairage intérieur et extérieur, le rangement et autres utilisations.

Une révision des tarifs est également prévue pour septembre afin de compenser le coût de l'énergie.

MÉDIATION

La commission a également dû intervenir sur divers points de médiation concernant des pollutions visuelles et de stockage de véhicules sur l'espace public, des aménagements non autorisés qui risquent d'entraîner des poursuites.

Autre point sensible, le problème des chiens divagants et agressifs,



dont un cas ayant entraîné l'euthanasie de l'animal et une enquête de gendarmerie et des services de la SPA. Il est regrettable que le manque de vigilance des maîtres entraîne ce genre de solution alors que plusieurs mises en garde et médiations avaient été faites. Avoir un animal incombe aux maîtres de créer des espaces aménagés permettant des bonnes conditions de vie sans qu'il leur soit possible de sortir librement de cet enclos, un dressage approprié s'il s'agit de chien, quel que soit la taille ou la race de l'animal. La clôture des parcelles est alors impérative afin d'éviter toutes divagations. Une assurance pour la détention d'animaux est conseillée.

Enfin, les stationnements sauvages et intempestifs de véhicules sur l'espace public qui gênent la libre circulation nuisent à la sécuri-

té d'autrui. Les premiers arrêtés vont être pris afin d'interdire ces stationnements, s'en suivront des verbalisations sans avertissement. Il serait bon que chaque usagé respecte les espaces de stationnement et prenne conscience des dérangements de voisinages occasionnés lorsque leur véhicule, (camion ou voiture), sont sur la chaussée.

Il nous est également signalé des véhicules inertes et stationnés depuis plusieurs semaines en certains points, nous allons tout mettre en œuvre pour les faire retirer. Nous demandons un peu de bon sens et de respect du voisinage.

Pour rappel tout brûlage de déchets, de matériaux ou de résidus de taille est strictement interdit selon l'arrêté préfectoral. Il en va d'une amende. Tous les déchets de quelque nature qu'ils soient doivent impérativement être déposés en déchetterie.



POUR CONTACTER LA COMMISSION :

TÉLÉPHONE

06 87 11 37 65

E-MAIL

mediation@lavans-les-saint-claude.fr

APPLICATION INTRAMUROS

A l'accueil de mairie, en respectant l'agent qui est présent, sans le prendre à partie.



Retrouvez ces articles sur www.lavans-les-saint-claude.fr / LavansMAG2023

RENTRÉE 2023 /2024

FERMETURE D'UNE CLASSE EN ÉLÉMENTAIRE / OUVERTURE D'UNE CLASSE EN MATERNELLE.

L'an dernier nous étions déjà sur la liste des communes concernées par la fermeture d'une classe en élémentaire avec 108 élèves mais nous avons eu du sursis. Cette rentrée, nous avons 97 élèves donc malgré toutes nos démarches (dont plusieurs rencontres avec l'inspectrice et un courrier de la députée Marie Christine Dalloz) nous n'avons pu éviter la fermeture. La baisse des effectifs ne concerne pas uniquement notre Commune mais se constate sur l'ensemble du pays.

La situation en maternelle est totalement à l'opposé puisque nous avons eu deux années consécutives 2019 et 2020 avec un nombre de naissances élevé (23 et 28 nouveaux nés) ce qui ne se confirme pas en 2021 et 2022 (11 et 10 naissances) mais à la rentrée une quatrième classe sera mise en place pour permettre un accueil adapté pour les tout-petits.

Devant cette situation, l'inspection nous proposait une fusion de l'élémentaire avec la maternelle pour faire une école primaire. Les conséquences de cette fusion étaient la suppression du poste de direction en maternelle donc un seul directeur pour l'ensemble des huit classes.

Au vu du départ en retraite de Madame Lallemand, directrice actuelle, il fallait que le prochain directeur ait déjà trois années d'ancienneté de direction ce qui fermait l'accès de ce poste aux enseignants déjà présents sur l'école. Une autre conséquence était le glissement de la grande section maternelle avec les CP. Face à ces contraintes, les enseignants et la mairie ont préféré refuser cette proposition et garder le modèle actuel.

En attendant cette rentrée, nous vous souhaitons de bonnes vacances à tous !



FÊTE DE L'ÉCOLE

Ce samedi 10 juin tout s'est déroulé dans les meilleures conditions. Les enfants nous ont comblés avec leurs danses comme à chaque fois. Après ce doux moment de partage, la fête a continué avec les différents ateliers : Maquillage, Ballade en poney, Jeux d'adresse, Structure gonflable. De nombreuses familles ont assisté à cet événement et se sont retrouvées autour d'une table avec un bon kebab frites et du gâteau confectionné par les parents d'élèves dans une ambiance festive. Un grand merci aux enseignants et aux bénévoles de nous offrir ces moments de partage tant appréciés.

1^{er} APERO CHANTIER DE LA PLACE GILBERT COTTET-EMARD

NOUS L'ATTENDIONS DEPUIS LONGTEMPS ET ÇA Y EST, ÇA DÉMARRE ! NOUS PARLONS ÉVIDEMMENT DU DÉMARRAGE DES TRAVAUX SUR NOTRE PLACE GILBERT COTTET-EMARD.

Au mois de mars 2022, les premières transformations avaient lieu avec la démolition des anciennes maisons et le terrassement provisoire de la place. Durant l'été et l'automne, vous avez pu festoyer sur l'espace ainsi libéré avec les animations orchestrées par Lavans Demain autour des décorations et réalisations des groupes de travail.

Mais cette fois, nous y sommes : il ne s'agit plus d'occuper un espace libre mais bel et bien d'entamer la phase de chantier, celle qui nous permettra de découvrir une place complètement transformée et la plus conforme possible aux réflexions des habitants qui y ont participé.

Pour marquer cette étape, le mercredi 24 mai était organisé devant la mairie, à côté des premières tranchées un « Apéro-Chantier ». Cette démarche vise à informer la population de ce qu'il va se passer dans les semaines à venir et qui sera renouvelé plusieurs fois durant les travaux.

Les maîtres d'œuvre du projet, le cabinet ABCD et l'Atelier Zou sont venus ce jour là pour mener une démarche pédagogique sur ce qui nous attend. Ainsi, Nathalie Sordel a pu longuement expliquer ou réexpliquer le devenir de la place et de ses abords, commenter les travaux déjà entamés et présenter les entreprises retenues pour les conduire.

Un point a également été fait sur les aménagements prévus, qu'ils soient paysagers (les essences d'arbres qui orneront la place, les espaces verts prévus particulièrement devant l'église, ...) ou mobiliers (bancs, poubelles, ...). Aussi, un temps a été consacré au choix des matériaux, notamment pour les murs en pierres sèches, pour lesquels nous essayons de rester le plus local possible.

Evidemment, il fallait également aborder les sujets des nuisances occasionnées par le chantier, que ce soit

directement pour les riverains que pour les aménagements de circulation nécessaires et qui perturbent un peu nos habitudes.

Les explications étaient ponctuées d'échanges et de questions avec les Lavanciens présents auxquelles un maximum de réponses a pu être donné. Nous avons clôturé cet apéro-chantier par un verre de l'amitié en toute convivialité.

Ces rendez-vous des « Apéro-Chantiers » reviendront à différentes phases de l'avancée des travaux, toujours dans l'objectif de partager, d'informer et de répondre aux questions bien légitimes. Nous vous invitons fortement à y participer, c'est très enrichissant. Il est un peu tard ensuite de venir se plaindre des nuisances sans au préalable s'être tenu au courant...

Le prochain « Apéro-Chantier » est prévu durant l'été, restez informés !

LAVANS DEMAIN : Une nouvelle place, une nouvelle vie !



Le Centre communal d'action sociale propose un ensemble de services pour remédier aux situations de précarité, de grande difficulté sociale ou de situation de crise sanitaire comme ce fut le cas en 2021 période particulièrement éprouvante de par sa durée, son ampleur et sa gravité, frappant les personnes en situation de fragilité. La municipalité avait souhaité avec le CCAS mettre en place une veille téléphonique auprès de nos aînés durement touchés par la situation, le lien social n'a ainsi jamais été rompu.

Pendant l'été et l'arrivée de fortes chaleurs, le CCAS reste mobilisé :

Mise à jour du registre des personnes isolées

Ce registre a pour objectif de recenser les personnes fragiles de la commune afin de prendre régulièrement de leurs nouvelles et si besoin apporter conseils et assistance. **Nous recommandons donc aux personnes âgées, isolées et vulnérables de se signaler à la mairie tout au long de l'année.**

Adopter les bons réflexes

En période de fortes chaleurs ou de canicule, vigilance et pré-

vention sont plus que jamais de rigueur. Des gestes simples permettent d'éviter les accidents. Il faut se préparer AVANT les premiers signes de souffrance corporelle, même si ces signes paraissent insignifiants.

Il est donc conseillé de :

- Privilégier les activités calmes qui aideront votre corps à réguler sa température.
- Limiter l'augmentation de température de l'habitation.
- Fermer les volets, provoquer le courant d'air.
- Eviter les expositions à la chaleur,
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes, préférer tôt le matin.

- Se mouiller régulièrement la peau,
- Appliquer des linges humides sur le visage, les bras et les jambes.
- Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif et continuer à manger normalement. Boire environ 1,5 litre d'eau par jour, éviter de boire trop ou de manger trop frais, éviter l'alcool, diversifier l'apport d'eau par du thé, café frais avec modération, consommer des fruits riches en eau comme le melon ou la pastèque. Préférer les sorbets aux glaces, plus riches en eau.

Ne pas hésiter à demander l'avis d'un professionnel de santé si vous avez des signes inhabituels.



FLEURISSEMENT

Lavans

Comme vous pouvez le voir depuis quelques semaines, la commune a revêtu ses magnifiques couleurs d'été. En effet, cette année, la municipalité a investi dans de nouvelles jardinières, un peu plus grandes que les précédentes pour en diminuer leur nombre. Ceci devrait permettre à nos agents un gain de temps et une économie d'eau.

À propos de la problématique de l'eau, le budget communal prévoit l'acquisition d'une cuve de récupération des eaux de pluie qui sera installée au Centre Technique Municipal. L'eau ainsi recueillie permettra l'arrosage de toutes les jardinières mais également des fontaines très joliment fleuries comme celle au centre, en bas de l'école maternelle Route du Haut Jura. Il fallait bien cela après les travaux de réfection du printemps (voir page Travaux).

Également, à Pratz, à l'intersection des rues Gérard Millet et Albert Camus, ont été installés des massifs pour embellir le secteur après les travaux de réfection de la voirie et du point de collecte des déchets.

Enfin, un sapin a été planté sur la butte en face de l'ancienne école pour les futures décorations de Noël.



LISTE ELECTORALE

Rappel :

Si vous avez changé d'adresse sur la commune (déménagement), vous devez informer la mairie de votre nouvelle adresse, pour la mise à jour de votre inscription sur la liste électorale.

VOUS POUVEZ EFFECTUER CETTE DÉMARCHÉ :

- **en ligne sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)**

- **en mairie** ou par **courrier** (formulaire cerfa n° 12669 en cochant la case « déménagement au sein de la même commune » + justificatif du nouveau domicile).





PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Si vous suivez un peu les actualités, je pense que vous avez tous pu lire ou entendre çà et là :

« L'incendie de forêt a contraint à reloger provisoirement des dizaines de personnes dans un gymnase » ou encore « de nombreux moyens de secours d'urgence ont été mobilisés pour la prise en charge des malades à la suite de l'intoxication alimentaire ».

Ce sont ici des exemples mais qui deviennent de plus en plus courants et qui n'arrivent pas qu'aux autres. Pour preuve l'autoroute bloquée par la neige en 2021 avec de nombreux réfugiés à Bellegarde ou plus proche, les incendies de forêt de l'été dernier et la valse des cana-dais sur le lac de Vouglans.

Personne n'est à l'abri et nous en conviendrons tous, mieux vaut prévenir que guérir. La crise ne doit pas se subir maïé s'organiser. Des plans de secours, il en existe à tous niveaux (nationaux, départementaux...) et à notre échelle, nous devons également avoir la capacité de réagir en cas de situation d'urgence. C'est là tout le rôle d'un Plan Communal de Sauvegarde.

Le Plan Communal de Sauvegarde est donc un document issu de la législation (dès lors qu'existe sur la commune un Plan de Prévention des Risques Naturels) qui vient en complément des autres textes comme le Dossier Départemental des Risques Majeurs et qui doit servir d'outil d'aide à la décision pour

la collectivité afin d'organiser au mieux la chaîne de réactions pour la gestion du risque.

A ce jour, il n'existe pas encore à Lavans et il est donc de notre devoir de le concevoir pour pouvoir alerter et secourir la population. Son élaboration est lancée et doit se conduire comme un projet autour d'une équipe et avec l'aide de nombreux partenaires pouvant intervenir à tout moment en cas d'évènement majeur.

Que contient le Plan Communal de Sauvegarde ?

L'INVENTAIRE DES RISQUES POUR LA COMMUNE

Afin d'organiser les alertes et les secours, il est avant tout nécessaire de connaître les risques qui menacent la commune. L'inventaire peut être très large, du risque nucléaire aux risques naturels (canicule, inondation, tempête, séisme, ...) en passant par les risques technologiques (industrie, transport, ...). Nous devons donc commencer par inventorier ceux qui s'appliquent à Lavans.

L'ÉVALUATION DES RISQUES

Certains risques peuvent concerner la commune mais pour autant, leurs conséquences peuvent être réduites et ne nécessiteraient alors pas d'organisation particulière d'alerte ou de secours. Il est alors

important pour chaque risque de déterminer le seuil qui déclenchera ou non l'activation du PCS. La foudre ou la grêle sont déjà tombées sur Lavans mais les impacts sont restés limités à quelques dommages matériels. Mais si les intempéries durent ou se renforcent en intensité, il y a aura peut-être lieu de faire intervenir des secours. L'analyse et l'évaluation est donc une phase importante.

DÉFINIR LES MOYENS D'ALERTE

Il existe déjà au niveau national différents dispositifs d'alerte pour différents sujets, notamment météorologiques. Le dernier en date est la carte indiquant les niveaux de risques d'incendie de forêt. Aussi, en cas de classement en alerte suffisamment importante pour le territoire, la Préfecture informe les élus. Comment relayer ces informations aux habitants de la commune ? L'application Intramuros est une réponse parmi d'autres, nous vous invitons vivement à la télécharger sur vos smartphones si ce n'est déjà fait. D'autres canaux d'information peuvent être à utiliser et nous devons les définir.

L'ORGANISATION DES SECOURS

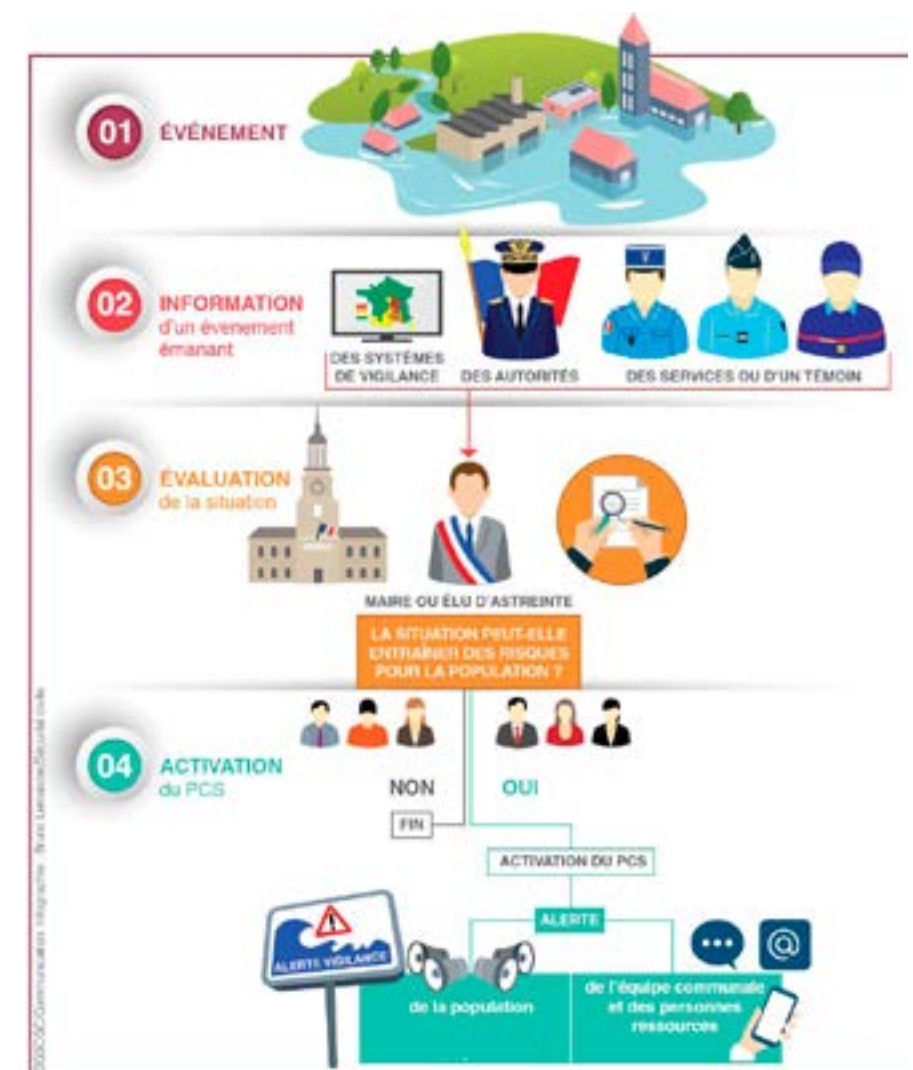
Si le Plan Communal de Sauvegarde doit être déclenché, il faut, en fonction du risque qui menace, être en mesure d'agir rapidement et de manière efficace. Bien évi-

demment, les forces de l'ordre et les secours traditionnels (pompiers) pourront être sollicités. Au niveau de la commune, il nous faudra élaborer les scénarii propres à chaque risque afin de déterminer les ressources humaines et matérielles à mettre en œuvre. Par exemple, si nous devons accueillir des réfugiés dans une salle des fêtes ou un gymnase, nous devons savoir rapidement qui possède la clé, où trouver des lits, des couvertures, des vivres, etc... et organiser l'accueil, comptabiliser, tenir informé...

Tant que les risques sont contenus à une échelle raisonnable, le Plan Communal de Sauvegarde s'applique sous l'autorité du Maire. Si toutefois les conséquences devenaient plus importantes que notre niveau de compétence, les services départementaux prendraient le relais sous les ordres du Préfet.

Enfin, sachez que vous pouvez avoir un rôle majeur à jouer dans l'organisation de l'alerte et des secours. Vos compétences pourraient être utiles, votre logement pourrait servir d'accueil temporaire, peut-être possédez-vous du matériel utile (comme un groupe électrogène) ou tout simplement pour aider votre voisin qui se trouverait être une personne vulnérable.

Au cours de l'élaboration du PCS de Lavans, nous pourrions être amenés à vous consulter. Plus nous serons nombreux à agir, plus nos actions seront efficaces.



CALENDRIER DES ANIMATIONS

Juillet

01 RANDO LUDIQUE

Comité d'animation de Pratz

Pratz

(en cas de pluie repli sur la salle des fêtes de Lavans)

01 SOIRÉE KARAOKÉ "BLIND TEST ANNÉES 1980"

Comité d'animation de Pratz

Pratz

13 FÊTE NATIONALE

Anim'Lavans

Feu d'artifice et concert

Lavans

29 TERRASSE MUSICALE

Anim'Lavans

Soirée moules-frites

Lavans



Septembre

02 FÊTE DE PRATZ

Comité d'animation de Pratz

Pratz

10 FÊTE DE PONTHOUX

Anim'Lavans

Ponthoux

16 ENTENTE SPORTIVE

Ravilloles / Les Crozets

Salle des fêtes

24 MARCHÉ BIO ET COLOR RUN

Anim'Lavans

Lavans

Octobre

01 COURSE DE LA PASSERELLE

Lacets du Lizon

Comité d'animation de Pratz

14 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Ski Club du Lizon

Salle des fêtes de Lavans

31 FÊTE D'HALLOWEEN

Collectif d'associations

Salle des fêtes de Lavans

Novembre

17 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les Lacets du Lizon

Lavans

18 BOURSE AUX SKIS

Ski Club du Lizon

Salle des fêtes de Lavans

24 CONCERT

Union musicale

Salle des fêtes de Lavans

Décembre

01 TÉLÉTHON

Anim'Lavans

Salle des fêtes de Lavans

17 REPAS DES AÎNÉS

Municipalité

Salle des fêtes de Lavans



Toutes les infos sur le site www.lavans-les-saint-claude.fr

MAIRIE DE LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE

1 Place Gilbert Cottet-Emard
39170 LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE
Email : mairie@lavans-les-saint-claude.fr

Tél. : 03 84 42 11 99

Accueil du public
Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

MAIRIE ANNEXE DE PRATZ

9 rue du Tacot
Pratz
39170 LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE

Tél. : 03 84 42 11 99

Accueil fermé au public

MAIRIE ANNEXE

4 Place Gilbert Cottet-Emard
39170 LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE

Tél. : 03 84 42 11 99

► AGENCE POSTALE COMMUNALE

Accueil du public :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Tél. : 03.84.42.78.40

Email : apc@lavans-les-saint-claude.fr

► SERVICE CNI / PASEPORT

Accueil du public : les après-midi sur RDV.
Prise de RDV sur le site internet de la commune.
Pour tout renseignements :

Tél. : 03 84 42 78 40 (le matin)

► FRANCE SERVICES

Accueil du public :
A compter du 04/09/2023 : le lundi de 13h30 à 17h30.
Du mardi au vendredi : de 8h15 à 12h15.
Le jeudi : de 13h00 à 17h00.

Tél. : 09 74 13 08 73

Email : franceservices@lavans-les-saint-claude.fr



CRÈCHE MULTI-ACCUEIL « LA RAINETTE »

Maison de l'Enfance - Chemin Vert
39170 LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE

Tél. 03 84 42 05 88

Email : creche@lavans-les-saint-claude.fr

ALSH "LES FARIBOLES"

Maison de l'Enfance - Chemin Vert
39170 LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE

Tél. 09 74 13 40 58

Email : lesfariboles@lavans-les-saint-claude.fr

SERVICE ADMINISTRATIF

- Baptiste GOY (Directeur Général des Services)
- Dominique CHAPEZ
- Marie-Françoise FAVRE
- Sonia MARECHAL
- Najia DARCHI
- Olivier LAMBERGER
- Jean-Paul BERNASCONI

SERVICE TECHNIQUE

- Pierre-Luc PIRAT (Responsable services techniques)
- Jérôme PETITJEAN
- Gwenaël MAZURCZAK
- Dominique MARILLER
- Ludovic BAROUEDEL

CRÈCHE MULTI-ACCUEIL

- Cécile VUATTOUX (Directrice)
- Dorothée ORTAERI (Directrice adjointe)
- Mathilde RICHARD
- Roxanne CUNY
- Mathilde LAHORE

ATSEM - ACCOMPAGNEMENT TRANSPORT SCOLAIRE

- Sylvie BRAUD
- Nadia MOUCHANAT
- Karine DALLOZ

SERVICE ENTRETIEN

- Thomas ROY
- Hortense MORTAGE

Note :

Concernant les naissances et les mariages, ne sont mentionnés ici uniquement que ceux pour lesquels une autorisation de publication a été consentie.

Naissances

13 Naissances

Mariages

10 Mariages dont :

Le 16 juin 2022

Anne PAGET
et **Yves LACROIX**

Le 27 août 2022

Séverine VIARD
et **Josselin VIEILLE**

Décès

24 Décès :

• Le 3 janvier à Saint-Claude (Jura)
Secondo ROSCIO,
né le 4/03/1922, retraité,
veuf ARMANI.

• Le 16 janvier
à Saint-Claude (Jura)
Madeleine DUC,
née le 15/01/1926, retraitée,
veuve FORESTIER.

• Le 21 janvier à Saint-Claude
(Jura)
Geneviève LUNEAU,
née le 08/07/1923, retraitée, veuve
DRAPIER.

• Le 22 janvier à Lyon (Rhône)
Lilian PRÉVITALE,
né le 22 avril 1970, employé,
célibataire

• Le 5 février à Saint-Claude (Jura)
Pierre MEYNIER,
né le 13/09/1934, retraité,
veuf FAVIER.

• Le 6 février
à Lavans-lès-Saint-Claude (Jura)
Marius ZOZ, né le 06/11/1922,
retraîtée, veuf VAUCHER.

• Le 24 mars
à Lavans-lès-Saint-Claude (Jura)
Aïcha EL KOUACH,
né le 01/01/1954, retraitée,
épouse EL MARHNAOUI.

• Le 14 avril
à Lavans-lès-Saint-Claude (Jura)
Guy PRIEUR, né le 13/01/1941,
retraîté, époux CHADEYRAS.

• Le 17 avril à Besançon (Doubs)
Jean-Claude CARRARD,
né le 22/06/1946, retraité,
époux BOURGEAT.

• Le 5 août
à Lavans-lès-Saint-Claude (Jura)
Didier LÉCUYER, né le
25/11/1966,
sans-profession,
veuf BOUNOUAR.

• Le 22 août
à Lavans-lès-Saint-Claude (Jura)
Marie COURTIN,
née le 23/08/1979,
technicienne méthode,
célibataire.

• Le 27 août à Saint-Claude (Jura)
Michel JOSSERAND,
né le 04/09/1960, retraité,
divorcé GROSS.

• Le 15 septembre
à Lavans-lès-Saint-Claude (Jura)
Colette GONZAGUE,
née le 20/05/1928, retraitée,
veuve ÉCOFFEY.

• Le 3 octobre à Saint-Claude
(Jura)
Christiane MONNET,
née le 04/04/1932, retraitée,
divorcée PIÉROLO.

• 10 octobre à Saint-Claude (Jura)
Monique DETERRE,
née le 11/10/1923, retraitée,
veuve MAYET.

• Le 18 octobre
à Lavans-lès-Saint-Claude (Jura)
Simonne MONNET,
née le 12/09/1930, retraitée,
veuve FUTIN.

• Le 20 octobre à Oyonnax (Ain)
Jeanne THIBERT,
née le 21/08/1949, retraitée,
épouse GROJEAN.

• Le 29 octobre
à Lavans-lès-Saint-Claude (Jura)
Dominique PERRIER,
née le 06/08/1947, retraité,
célibataire.

• Le 11 novembre
à Saint-Claude (Jura)
Rémy HUGUES, né le 11/12/1938,
retraîté, époux RINALDI.

• Le 19 novembre
à Saint-Claude (Jura)
Marie CHARDOT, née le
30/09/1934, épouse LANÇON.

• Le 20 novembre
à Lavans-lès-Saint-Claude (Jura)
Faustine RAFANO,
née le 25/03/1923, retraitée,
veuve VUILLERMOZ.

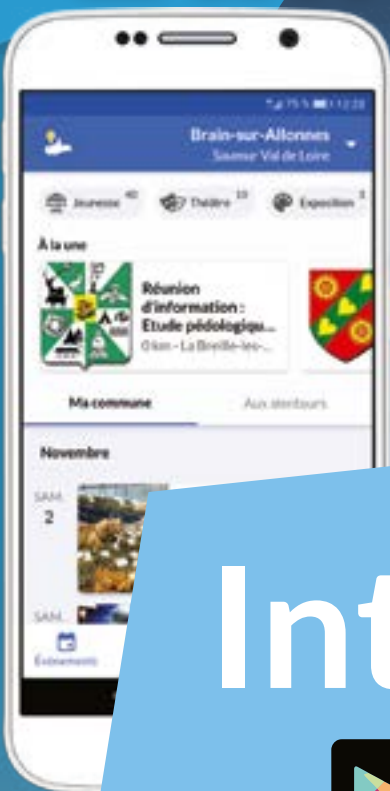
• Le 3 décembre
à Saint-Claude (Jura)
Jean PASSET, né le 09/07/1944,
retraîté, célibataire.

• Le 29 décembre
à Lons-le-Saunier (Jura)
Philippe HUDECEK,
né le 15/03/1959, retraité,
divorcé MICHEL.



Lavans-lès Saint-Claude

est sur



IntraMuros



Téléchargement gratuit

Votre territoire utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer. Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services de votre commune et des alentours !

